

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION de VIZILLE 7 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 Juillet 2021, à 9 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno LAMY, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Vizille.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 1^{er} Juillet 2021 n'ayant pas atteint le quorum, l'ordre du jour de ce conseil reste inchangé.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHEKERKER Farida-MENDEZ Christlène-VANNET Rahma
MM LAMY Bruno-MZOUGHY Yadh

ABSENTS : Mmes BERTHET Josette-PESCHI Lynda-VAYR Janette
M SAMSON Jean-Luc

EXCUSES : Mmes ARNAUD Anaïs-BERRICHE-DEFFONTAINE Saïda-HERMITTE Angélique-JACQUIER Séverine-TROTON Catherine
M MASTRORILLO Roland

PROCURATION :

La séance commencée à 9 heures et 30 minutes s'est terminée à 11 heures.

La séance du Conseil d'Administration a débuté par l'intervention de Mme Fabienne CROZE afin de présenter le projet de l'Escale.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 mai 2021.

A- Délibérations

2021.07.07-01) Tarifs des activités de loisirs et des animations à la Résidence Autonomie la Romanche

Dans le cadre des animations destinées aux personnes âgées de la résidence autonomie La Romanche, il est proposé de créer des tarifs en fonction des ressources des personnes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs des activités selon le tableau suivant à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Quotients		Repas festifs		Travaux Manuels	Jeux de société	Sorties	LOTO		
QF	Tranches en €	Pique-nique	Repas à thèmes				3 cartons	6 cartons	9 cartons
QF 1	0 à 559	5 €	7 €	5 €	2,0 €	5 €	1,0 €	2,0 €	3,0 €
QF 2	569 à 803	6 €	9 €	6 €	2,4 €	6 €	1,2 €	2,4 €	3,6 €
QF 3	804 à 1203	8 €	13 €	7 €	2,8 €	7 €	1,4 €	2,8 €	4,2 €
QF 4	1204 à 1605	11 €	18 €	8 €	3,2 €	8 €	1,6€	3,2 €	4,8 €
Hors quotients	+ de 1606	15 €	23 €	9 €	3,6 €	9 €	1,8€	3,6 €	5,4 €
Extérieurs		16 €	25 €	10 €	4,0€	10 €	2,0€	4,0 €	6,0 €

Quotients		Petits Déjeuners	Carte loisirs d'une valeur de 10 points
QF	Tranches en €		
QF 1	0 à 559	2,5 €	5 €
QF 2	569 à 803	3,0 €	6 €
QF 3	804 à 1203	3,5 €	7 €
QF 4	1204 à 1605	4,0 €	8 €
Hors quotients	+ de 1606	4,5 €	9 €
Extérieurs		5,0 €	10 €

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-02) Participation financière des accompagnants pour le banquet des anciens

Dans le cadre du Banquet des Anciens offert par le Centre Communal d'Action Sociale de Vizille pour les personnes âgées de 65 ans et plus,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une participation financière de **20,00 € -VINGT EUROS** pour les accompagnants professionnels, ou aidants.

Cette décision est valable pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-03) Règlement 2021 des aides et secours facultatifs du CCAS – Modification du calcul du reste pour vivre

Conformément aux textes en vigueur et en particulier le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995, modifié par décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux centres communaux d'action sociale ;

Conformément aux dispositions des articles L. 123-4 à L.123-9 et R.123-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Après avoir adopté le règlement concernant les aides et secours facultatifs du CCAS, lors du Conseil d'Administration du 6 mai 2021.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'apporter au Règlement des aides et secours facultatifs du CCAS de Vizille la modification suivante :

« Le reste pour vivre est fixé à 270€ pour une personne seule, 500€ pour un couple (au lieu de 405 €) et à 90€ pour un enfant à charge »

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-04) Convention de mise à disposition de personnel communal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2021

Dans le cadre de la mise à disposition d'un agent communal au profit du Centre Communal d'Action Social de VIZILLE, afin d'assurer les missions de Directeur du CCAS à 100%,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-05) Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens –Avenants n°1 (CPOM)

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le Département de l'Isère.

Le CCAS de Vizille perçoit une allocation du forfait autonomie destinée au fonctionnement de la Résidence Autonomie « la Romanche ».

Le CPOM a été signé en 2016 pour une durée de 5 ans.

Au regard des difficultés liées à la pandémie et les travaux engagés en 2021, le CCAS de Vizille a sollicité les services du Département afin de prolonger le CPOM d'une année supplémentaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la Présidente du CCAS à signer l'Avenant n°1 du CPOM avec le Conseil Départemental de l'Isère pour une durée de 1 an.

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-06) Tarifs d'hébergements au 1^{er} Juillet 2021 de la Résidence Autonomie « la Romanche »

Vu le décret 95562 du 6 Mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Conformément à l'article R 314-37 du code de l'action sociale et des familles.

Conformément à l'article L314-7/IV bis de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005 selon lequel « dans le cas où les tarifs n'ont pas été arrêtés avant le 1^{er} janvier de l'exercice en cours et jusqu'à l'intervention de la décision fixant le montant de ces tarifs, les recettes relatives à la facturation des dits tarifs journaliers sont liquidés et perçus dans les conditions en vigueur au cours de l'exercice précédent. »

Vu l'Arrêté n° 2021-373 du Conseil Départemental de l'Isère en date du **21 juin 2021**,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du **1^{er} Juillet 2021** :

Tarif hébergement F1 :	25,53 €
Tarif hébergement F1 bis 2 personnes :	30,04 €
Tarif hébergement F2 :	30,94 €

Adopté à l'unanimité

2021.07.07-07) Divers

B- Compte-rendu des décisions de la Présidente

- Tableau récapitulatif des aides alimentaires, financières et domiciliation.

Les membres du Conseil d'Administration remercient tout le personnel du CCAS pour son professionnalisme dans le cadre de la gestion des demandes de domiciliations.

C- Divers

- Point d'étape sur le projet de création de l'Espace France Service
- Point sur les travaux de la Résidence Autonomie la Romanche

Pour copie certifiée conforme,

La Présidente du CCAS

Catherine TROTON

